

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2021 à 18 heures.

(Convocations envoyées le 21 mai 2021).

Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET ; Adjoints, Monsieur Jacky DUPLOUICH, Conseiller délégué, Madame Marie-Paule WILLEMS, Conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Madame Laurence CLAUSS, conseillère municipale.

Représentés : Monsieur Michel ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Philippe GUIBERT
Madame Odile POTARD donne pouvoir à Monsieur Olivier BLONDET
Madame Chantal LECHOPIER donne pouvoir à Monsieur Vincent THIBAUD
Madame Saskia VAN LISHOUT donne pouvoir à Monsieur Jacky DUPLOUICH

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Par les membres présents et représentés.

Monsieur Olivier Blondet, Adjoint et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Approbation de l'ordre du jour : A l'unanimité des membres présents.

• Avenant relatif à la gestion de l'eau potable avec la société SAUR

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de Dompierre-les-Eglises a confié la gestion de son service public d'eau potable à la Société SAUR à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 8 ans.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2021, il soumet un projet d'avenant d'un an avec la société SAUR permettant ainsi à la commune de réfléchir sur l'organisation future de son service public d'eau potable.

Après avoir pris connaissance des termes de l'avenant proposé, le conseil à 11 voix POUR émet un avis favorable pour prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2022 et autorise le Maire à signer l'avenant avec la société SAUR.

• Revalorisation de l'indemnité téléphonique à 2 agents techniques

Le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser l'indemnité téléphonique annuelle forfaitaire aux agents techniques en compensation de l'utilisation de leur portable personnel au travail. Après discussion des membres du Conseil, à 11 voix POUR, l'indemnité est fixée à 100 €.

• Mise en place d'un compte épargne temps

Le Maire soumet au conseil un projet de délibération pour la mise en place d'un compte épargne temps.

Après avoir recueilli un avis favorable du comité technique (CDG87) sur les modalités de mise en œuvre, le conseil municipal à 11 voix POUR, approuve la délibération. Le CET est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant au moins d'une année de service.

• Détermination des taux de promotion pour l'avancement de grades.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 11 voix POUR, fixe à 100% le taux de promotion pour les avancements proposés pour toutes filières de la collectivité.

• Instauration de tarifs pour la location de linge de maison au gîte rural et d'une option « forfait ménage » tous les 15 jours pour les séjours des professionnels.

A 11 voix POUR, le conseil municipal fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} juin 2021.

- 9 € 1 paire de draps pour chaque lit/ semaine
- 9 € / personne pour le linge de toilette (1 drap de bain, 1 serviette et 1 gant)
- 5 € / Semaine (Kit de 4 torchons).

Et la mise en place d'une option « forfait ménage » tous les 15 jours pour les séjours concernant les professionnels pour la somme de 35 €.

• Participation aux frais de séjour des enfants de la commune pour les séjours à Meschers.

Dans le cadre des séjours au centre de vacances « Adrien Roche » de Meschers, le Département de la Haute-Vienne accorde des bourses aux familles seulement si la commune de résidence des familles octroie également une aide financière. Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour déterminer les modalités d'attribution et le montant de la participation financière communale.

Le conseil, après délibération décide à 11 voix POUR, d'accorder une participation financière de 15 € par jour et par enfant. L'aide sera versée directement à la Fédération des œuvres laïques, à condition que cette participation soit défalquée de la facture des familles.

• **Demande de subvention de la part de l'association des conciliateurs de justice.**

Après discussion, le conseil vote à 11 voix CONTRE pour l'octroi d'une subvention à l'association ci-dessus.

• **Adhésion à la Fondation du Patrimoine.**

Le conseil municipal à 11 voix POUR décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021. Le montant de la cotisation est de 55 €.

• **Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le centre de gestion de la Haute-Vienne.**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les modalités de gestion du contrat d'assurance qui vient d'être conclu avec SOFAXIS/CNP pour les risques statutaires du personnel.

Le Centre de Gestion peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités peuvent lui confier. La participation pour frais de gestion représente 3 % du montant de la prime d'assurance versée par la collectivité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix POUR : De confier cette mission au CDG 87 et d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion avec le CDG 87 qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans.

• **Approbation de la redevance d'occupation du domaine public 2021 « ENEDIS »**

Le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour 2021, versée par ENEDIS s'élève à 215 €. Le conseil approuve ce montant à 11 voix POUR.

Questions diverses

Intervention de Monsieur Guibert :

***Etude des ouvrages d'assainissements collectifs**

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de fixer un Rendez-vous avec le cabinet VRD'EAU en charge du diagnostic des systèmes d'assainissement de la commune, afin que le cabinet présente le rapport de la phase 1 « Audit Patrimonial ». Un mail sera adressé aux Elus concernés.

***Projet du commerce multi-services**

Le Maire informe le conseil que l'architecte prépare l'analyse des offres, une convocation sera prochainement adressée aux membres de la commission d'ouverture des plis.

***Rallye automobile**

La commune de Saint Sornin Leulac organise un rallye automobile les 3 et 4 juillet 2021. Le rallye empruntera les routes communales de Dompierre-les-Eglises. Un courrier d'information sera adressé aux habitants concernés par le passage du rallye. Monsieur Vincent Thibaud est en charge de ce dossier.

***Numérisation des tables décennales**

Les archives départementales proposent à la commune de numériser les tables décennales (1893-1902) Le conseil donne un accord favorable pour l'emprunt et la numérisation de ces documents.

***Lignes directives de gestion (LDG)**

Le Maire présente au conseil la trame des lignes directives de gestion, il informe le conseil que ce document est obligatoire dans chaque commune et a pour objectif de fixer les grandes orientations du mandat, la stratégie de pilotage des ressources humaines, la promotion et la valorisation des parcours professionnels. Un exemplaire sera remis aux élus et aux agents par mail.

***Festival du Haut Limousin**

Dans le cadre du festival du Haut Limousin, le jeudi 5 août 2021, la commune accueillera une promenade musicale, qui se clôturera à 16 heures dans l'église.

***Organisation des élections départementales et régionales**

Le Maire informe le conseil que les bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 seront implantés à la salle des fêtes. Il présente également au conseil une proposition pour la mise en place et la tenue des bureaux de vote.

***Fête locale**

Le Maire sollicite les membres de la commission communication pour faire la promotion de la fête locale qui cette année en accord avec les membres du comité des fêtes, se déroulera le 14 juillet, avec l'organisation d'une course cycliste sur le territoire communal.

Intervention de Madame Marie-Paule Willems

***Chemins de randonnées**

Madame Willems souhaiterait que les circuits de randonnée soient publiés sur Facebook et intitulés

« *Chemin faisant...Dompierre en série.....* »

Intervention de Monsieur Baige

***Village du Beauvert**

Monsieur Baige informe le conseil que des habitants du village du Beauvert l'ont sollicité

- Pour l'égavage d'arbres dont les branches empiètent sur les lignes téléphoniques. Le Maire précise que nous sommes dans une période où l'égavage des arbres est interdit.
- Pour la pose de plots au bout du chemin qui dessert les anciennes écoles du Beauvert afin d'éviter le stationnement de camions. Monsieur Blondet est en charge de cette affaire.

Intervention de Monsieur Duplouich

***Téléphonie mobile**

Monsieur Duplouich informe le conseil qu'il a été contacté par les services techniques de l'opérateur Free lui indiquant que l'implantation d'un pylône initialement prévue à Chez Chaumet ne permettrait pas d'améliorer le débit internet du village du Couret, mais qu'il serait préférable de l'implanter vers le village de Lavalette-Montavie. Le conseil souhaiterait avoir plus d'explications sur ce choix. Monsieur Duplouich propose de recontacter les services de l'opérateur Free.

La séance est levée à 19 heures et 45 minutes.